



LÉGENDE

- UA** Zone agglomérée : centre bourg
- UAh** Zone agglomérée : les hameaux
- UB** Zone d'extension urbaine
- UI** Zone d'activités économiques
- AU** Zone naturelle de future urbanisation
- AUa** Zone à urbaniser à vocation d'habitat collectif, intermédiaire, groupé
- AUb** Zone à urbaniser à vocation d'habitat intermédiaire, groupé, individuel
- AUe** Zone à urbaniser - Équipements publics
- AUi** Zone à urbaniser à vocation économique
- AUi1** Secteur économique avec possibilité de constructions d'habitation sous conditions
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle protégée
- Nc** Zone naturelle : le Château de Tencin et son parc
- Nh** Zone naturelle - habitat existant
- Nl** Zone naturelle à vocation de loisir
- Npi** Zone naturelle périmètre immédiat de protection de captage
- Npr** Zone naturelle périmètre rapproché de protection de captage
- Nz** Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique
- Limite stratégique
- Limite à l'intérieur de laquelle les constructions nouvelles doivent faire l'objet de mesures spéciales d'isolation acoustique
- Espace boisé à conserver ou à créer
- Emplacement réservé
- E** : Emprise de la voie
- 40** : Trouée non-aedificandi

Risques naturels
Aucun risque naturel n'a été reporté sur le document graphique. Cependant, certains secteurs sont exposés à des risques naturels. Tout aménagement et tout construction dans ces zones doivent être réalisés en respectant les prescriptions de la réglementation en vigueur.